Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Erreur d'adressage amende

Par steph3434

Bonjour,
Ayant été verbalisé lors d'un contrôle de vitesse (excès que je ne conteste pas) , j'ai signé après rédaction du PV sur un petit boitier Electronique, donc pas de trace papier , l'agent qui avait pourtant ma carte grise avec l'adresse conforme s'est trompé en la recopiant (de commune).
je n'ai donc pas reçu l'amende (90 Euros) ni lettre de rappel.
Un blocage sur mon compte de 375 euros (amende majoré) plus une centaine d'euros de frais bancaires et frais huissier a été effectué par la trésorerie.

Puis je demander le retour au paiement de l'amende au montant initial et a Qui ?

Merci d'avance.